

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT EN ÉDUCATION
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence pour l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique d'éducation de qualité

Pétion-Ville, Haïti

Novembre 2016

Termes de référence (TDR)

I- Information générale sur le poste

Titre du poste : Etude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité

Lieu d'affectation : ONAPE

Type de contrat : Contrat national à durée déterminée

II- Contexte et justification

L'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE) a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non étatique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. Comme lieu de réflexion, d'échange et de concertation en matière de politique éducative, l'ONAPE est un espace où se croisent les experts et les acteurs éducatifs dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'éducation. C'est dans cet esprit, après que les différentes composantes de la nation ont signé le *Pacte National pour une Éducation de Qualité* (PANEQ) en janvier 2016, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) a jugé opportun de confier à l'ONAPE la mission de développer le contenu dudit pacte qui s'inscrit dans la stratégie de l'État haïtien pour faire de l'éducation de qualité une affaire nationale.

Cependant, il y a lieu de reconnaître que le PANEQ est un instrument qui rejoint les initiatives et réformes déjà entreprises par les gouvernements antérieurs en vue d'offrir à l'écolier haïtien une éducation qui lui permet de devenir un citoyen actif, imaginatif et apte à apporter des réponses aux problèmes de son environnement.

En effet, depuis la fin de la décennie 1970, l'État haïtien s'engage dans un mouvement de réforme de son système éducatif. Plusieurs équipes tant nationales qu'internationales ont apporté leurs expertises et contributions pour attirer l'attention de la nation sur les divers problèmes auxquels fait face l'école haïtienne. En dépit des efforts consentis, il y a des difficultés qui sont présentes dans nos écoles depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, dans un contexte de pression démographique accrue et une demande sociale d'éducation en hausse continue, l'offre publique d'éducation est largement insuffisante pour recevoir tous les enfants. Ce manque est comblé par le secteur privé qui assure à plus de 80% l'offre de l'éducation dans le pays.

La demande d'éducation vient de toutes les composantes de la société. En adhérant aux objectifs de la Conférence mondiale sur l'EPT à Jomtien en 1990, au Forum mondial de l'Éducation à Dakar en 2000 et au Forum Mondial sur l'Éducation à Incheon en 2015, l'État haïtien reconnaît l'urgente nécessité d'assurer une offre scolaire de qualité à tous pour le plein épanouissement des fils et des filles de la nation. Pour y parvenir, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a réalisé plusieurs études, mis en œuvre divers projets et exécuté

de nombreux dispositifs éducatifs spécifiques qui s'adressaient aux groupes sociaux vulnérables.

Du Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) au Projet Education pour Tous (EPT), du Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO) au Programme National d'Éducation Intégrée (PRONEI), du Programme de Nationalisation des Ecoles Communautaires (PRONEC) au Plan Opérationnel de l'Éducation, des Assises Nationales sur la Qualité de l'Éducation au Pacte National pour une Éducation de Qualité, des financements liés au secteur de l'éducation dans le cadre de la rétrocession de la dette au Fonds National pour l'Éducation (FNE), plusieurs instruments de politiques, de cadrages et d'axes d'action ont été élaborés et mis en exécution pour tenter de résoudre le problème d'accès à l'éducation.

Au regard des dispositions constitutionnelles et légales, des conventions internationales auxquelles Haïti est liée et des attentes de la population matière d'éducation, l'obligation et l'accès universel à l'éducation de base est une politique irréversible. Aujourd'hui, tenant compte des fonds alloués aux différents programmes et projets jusque-là exécutés (PSUGO, EPT, PRONEI) et au vu des résultats constatés, le MENFP juge nécessaire d'évaluer les politiques en cours, de les réorienter ou d'en élaborer de nouvelles afin d'accroître et de réhabiliter l'offre publique scolaire.

Cette nouvelle stratégie prend en compte la réalité scalaire. Il y a des enfants d'âge scolaire qui sont encore dans la rue. 75% des élèves sont scolarisés dans les écoles privées et aux frais de leurs parents. Fort de ce constat, il est urgent d'outiller et d'élargir le parc public scolaire afin de lever les freins qui empêchent aux enfants issus des couches sociales les plus faibles d'avoir accès à l'éducation.

La décision pour augmenter l'offre publique d'éducation participe d'un effort collectif incluant le Gouvernement, la communauté éducative, les partis politiques et les secteurs organisés de la société civile qui ont, à l'issue d'une entente nationale, pris l'engagement d'accroître et de réhabiliter l'offre publique scolaire. En signant le Pacte National pour une Éducation de Qualité (PNEQ) en janvier 2016, les élites et les entités nationales reconnaissent que la mise en œuvre de la politique de gratuité et d'obligation scolaires se fera prioritairement par le biais d'un accroissement de l'offre publique d'éducation en fonction d'une nouvelle cartographie scolaire qui tient compte des infrastructures disponibles et de la démographie de chaque section communale. L'État mobilisera, bien entendu, une partie des ressources allouées au secteur pour réhabiliter son réseau d'écoles nationales et de lycées de façon à en faire des établissements de référence quant à la qualité des formations dispensées.

Il y a lieu de souligner que le secteur public de l'éducation connaît des difficultés mais, il est plus que jamais important de le renforcer afin de permettre aux plus vulnérables d'avoir accès à l'éducation. Dans cette optique, la suppression des frais de scolarité dans les écoles publiques et l'établissement d'une carte scolaire prenant en compte les flux et les modes de regroupement de la population dans

son univers spatial aideraient à lutter contre le désert scolaire tout en maximisant le rendement interne et externe du système scolaire. Ainsi, l'augmentation des infrastructures scolaires devra favoriser l'accès de tous les enfants à l'éducation tout en assurant la qualité des services éducatifs offerts.

Aujourd'hui, l'offre publique d'éducation gratuite et obligatoire est une garantie pour lever certains freins qui empêchent les enfants issus des familles socialement et économiquement défavorisées d'aller à l'école. La hausse de demandes de bourse ou de subvention scolaire confirme l'existence d'un besoin important de l'offre publique en matière d'éducation à tous les niveaux. Parallèlement à ces nouvelles demandes, deux engagements publics récents appellent à un renforcement et/ou à une réorientation de la stratégie publique en matière de scolarisation : les recommandations du Forum Mondial sur l'Éducation de l'Incheon de 2015 et le Pacte National pour une Éducation de Qualité de 2016. L'application de ces instruments devra se caractériser par une mise en cohérence des stratégies sectorielles et des plans d'actions à moyen terme en vue d'atteindre les objectifs d'une offre scolaire de qualité.

A cet effet, le MENFP, par le biais de l'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE), recrute un-e consultant-e spécialisée en éducation pour la réalisation de l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique d'éducation de qualité.

III- OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le but de la mission est de développer la capacité nationale pour garantir une offre publique d'éducation de qualité, selon l'engagement No 1 du PNEQ ainsi intitulé : Accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire. Les signataires prennent l'engagement que la mise en œuvre de la politique de gratuité et d'obligation scolaires se fera prioritairement par le biais d'un accroissement de l'offre publique d'éducation en fonction d'une nouvelle cartographie scolaire qui tient compte des infrastructures disponibles et de la démographie de chaque section communale. L'État mobilisera une partie des ressources allouées au secteur pour réhabiliter son réseau d'écoles nationales et de lycées de façon à en faire des établissements de référence quant à la qualité des formations dispensées.

Il faut avant tout souligner que la fréquentation des écoles publiques ne doit pas forcément être déterminée par les conditions socio-économiques des parents mais surtout, par la qualité des services disponibles et la confiance dans les institutions publiques.

Ainsi dans le cadre de cette étude, il s'agit d'étudier la capacité nationale en matière d'offre et de produit de l'éducation et de proposer des solutions réalistes, en tenant compte des contraintes et des enjeux, pour augmenter et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité en Haïti. **De façon spécifique, il s'agira de (d) :**

- Identifier et analyser la demande sociale d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- Identifier et analyser l'offre publique d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- Identifier et analyser l'offre privée d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- Identifier et analyser les déterminants conditionnant la demande sociale de fréquentation des écoles privées ;
- Identifier et analyser les besoins réels d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- Dresser dans un tableau des priorités, au regard des potentialités locales, les besoins ressentis ou les demandes exprimées en éducation et les besoins réels en éducation, dans une logique de meilleure allocation des ressources que l'offre publique doit s'atteler rapidement à satisfaire ;
- Etablir la balance entre offre et demande d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- Etudier et proposer la construction d'infrastructures éducatives en fonction d'une carte scolaire qui met en adéquation les capacités et les besoins en ce qui a trait à la répartition des élèves, la gestion des bâtiments et l'affectation du personnel enseignant en vue de permettre une meilleure composition des classes (enfants, un enseignant, un local et équipements) dans un périmètre géographique donné ;
- Proposer et analyser des solutions pour maîtriser et mitiger les coûts de construction des infrastructures scolaires dans les unités géographiques indiquées ;
- Prendre en compte le facteur démographique des unités géographiques et le flux de la population scolarisable par tranche d'âge en vue de construire, étendre ou modifier le réseau public d'établissements scolaires pour satisfaire les besoins en éducation et de formation ;
- Indiquer des mécanismes qui, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'éducation, permettent de concilier les possibilités d'administration des établissements, et le plein emploi des locaux et des professeurs ;
- Prendre en compte les possibilités d'accès des élèves dans un établissement compte tenu du réseau routier, de la topographie des lieux et des moyens de transport existants (par route, sur les rivières, bicyclettes, à cheval et bien entendu à pied) ;
- Analyser et proposer des solutions financièrement soutenables en vue de doter les unités géographiques en établissements publics qui allient les

préoccupations économiques aux préoccupations pédagogiques tout en ayant d'institutions scolaires qui répondent aux standards facilitant la transmission d'une éducation de qualité ;

- Prévoir et analyser les impacts que la construction des établissements peut avoir sur les activités économiques et sociales de l'unité géographique considérée, les possibilités d'emplois, les spécialisations dans l'enseignement technique et professionnel dans le cadre du nouveau secondaire ;
- Proposer les voies et moyens pour rationaliser l'offre d'éducation et de formation en tenant compte des potentialités et du besoin pressant du développement économique et social du pays ;
- Quantifier l'offre publique d'éducation du point de la fréquentation des infrastructures, du personnel éducatif et administratif ;
- Présenter des scénarii de réhabilitation des infrastructures publiques d'éducation et de leur gestion ;
- Présenter des scénarii de croissance de la fréquentation des écoles publiques.

IV- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus découlent des objectifs assignés à la réalisation de l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité. A l'issue du travail, concrètement :

- La demande sociale d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation est identifiée et analysée ;
- L'offre publique d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation est identifiée et analysée ;
- L'offre privée d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation est identifiée et analysée ;
- Les déterminants conditionnant la demande sociale de fréquentation des écoles privées sont identifiés et analysés ;
- Les besoins réels d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation sont identifiés et analysés ;
- Un tableau des priorités, au regard des potentialités locales, selon les besoins ressentis ou les demandes exprimées en éducation et les besoins réels en éducation est dressé;
- La balance entre offre et demande d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation est établie;

- La construction des infrastructures éducatives en fonction de la carte scolaire est étudiée et proposée ;
- Les solutions pour maîtriser et mitiger les coûts de construction des infrastructures scolaires dans les unités géographiques sont proposées et analysées ;
- Le facteur démographique des unités géographiques et le flux de la population scolarisable pour construire, étendre ou modifier le réseau public d'établissements scolaires est pris en compte ;
- Les mécanismes qui permettent de concilier les possibilités d'administration des établissements, et le plein emploi des locaux et des professeurs sont indiqués ;
- Les possibilités d'accès des élèves dans un établissement compte tenu du réseau routier, de la topographie des lieux et des moyens de transport existants sont prises en compte ;
- Des solutions financièrement soutenables en vue de doter les unités géographiques en établissements publics qui allient les préoccupations économiques aux préoccupations pédagogiques tout en ayant d'institutions scolaires qui répondent aux standards facilitant la transmission d'une éducation de qualité sont proposées et analysées ;
- Les impacts que la construction des établissements peut avoir sur les activités économiques et sociales de l'unité géographique considérée, les possibilités d'emplois, les spécialisations dans l'enseignement technique et professionnel dans le cadre du nouveau secondaire sont prévus et analysés ;
- Les voies et moyens pour rationaliser l'offre d'éducation et de formation en tenant compte des potentialités et du besoin pressant du développement économique et social du pays sont proposés ;
- L'offre publique d'éducation du point de la fréquentation des infrastructures, du personnel éducatif et administratif est quantifiée ;
- Des scénarii de réhabilitation des infrastructures publiques d'éducation et de leur gestion sont présentés ;
- Des scénarii de croissance de la fréquentation des écoles publiques sont présentés ;

V- CRITERES DE SELECTION DE LA FIRME DE CONSULTATION

Le choix du de la consultant-e chargée de l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité se fera sur la base des critères de sélection qui prennent en compte les capacités démontrées pour la réalisation du travail demandé.

Il/Elle doit répondre au profil suivant :

- Avoir une maîtrise de type scientifique ou un doctorat en planification de l'éducation, en politique éducative, en économie de l'éducation ou en économie du développement.
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle en élaboration de politiques publiques d'éducation ;
- Avoir une bonne connaissance des secteurs public et privé de l'éducation par niveau de formation et par filière de formation;
- Avoir une expérience pertinente relative aux différents objectifs visés par l'étude ;
- Avoir d'excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction et une bonne capacité de présentation des documents de haut niveau;
- Avoir une expérience pratique dans l'élaboration et la production des documents stratégiques ;
- Avoir une grande capacité de rédaction de notes méthodologiques, bonne connaissance du système de production des statistiques sociales
- Avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation ;
- Avoir une connaissance du partenariat en éducation et notamment des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation,
- Connaitre les mécanismes de financements de l'éducation et les récentes mesures adoptées par les pouvoirs publics dans ce domaine ;
- Etre disponible et avoir une équipe pour travailler dans les zones d'accès difficiles ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française écrite et orale et des aptitudes à travailler en anglais.

VI- CONTENU DE L'OFFRE

L'offre doit comprendre :

- La présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation, un canevas du document de politique, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre.
- La présentation d'une proposition financière comprenant les bases de calcul et détails du coût du service à fournir.

VII- DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de la consultation est de 180 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux

Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre de l'Office désigné en appui à ce dossier.

VII- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultant-e-s intéressés devront envoyer leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées au Monsieur Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, au no 104, 3^{ème} étage, angle rues Lambert & Saint-Surin, Pétion-Ville, HT6140, Haïti).

Les plis doivent porter la mention « l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique d'éducation de qualité ».